

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le douze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 07/03/2026

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 soit :

- Section de Fonctionnement : excédent de : 86 202.61 €
- Section d'Investissement : excédent de : 25 456.91 € (25 335.87 résultat à la clôture
+121.04 opération non budgétaire)

Le résultat global 2025 est de : excédent de : 111 659.52 €

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Compte-tenu de l'excédent d'investissement de 25 456.91 €, des restes à réaliser en dépenses de 36 220.00 € et des restes à réaliser recettes de 20 954.00 €, soit un total excédentaire de 10 069.87 €, il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'affecter la globalité du résultat de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de 111 659.52 € à l'article article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 20 mars 2026.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

